

Stratégie de FINB BMO en actions privilégiées

• FINB BMO échelonné actions privilégiées (ZPR)

Les FNB d'actions privilégiées offrent une exposition efficace en diversifiant les titres et les émetteurs, tout en réduisant au minimum les frais de négociation. Il peut être difficile de maintenir l'uniformité d'une stratégie de placements directs à gestion active fructueuse au sein d'une petite catégorie d'actif dont la liquidité est limitée. Le ZPR détient environ 60 % des émissions sur le marché et la liquidité du marché secondaire lui permet de se négocier lorsque les écarts entre les cours acheteur et vendeur sont réduits.

Comprendre les actions privilégiées

Les actions privilégiées sont des titres hybrides possédant des caractéristiques propres à la fois aux actions et aux titres à revenu fixe. Tout comme les actions, les actions privilégiées représentent une participation au capital d'une entreprise et ne comportent généralement pas de date d'échéance. Cependant, comme les obligations, les actions privilégiées ne comprennent généralement pas de droit de vote, possèdent une valeur nominale et versent habituellement un taux de distribution fixe.

| Priorité dans la structure du capital | |
|--|-----------------------|
| Titres de créance garantis | Élevée ↑ Faible |
| Titres de créance non garantis | |
| Titres de créance subordonnés non garantis | |
| Actions privilégiées | |
| Actions ordinaires | |

Pourquoi investir dans les actions privilégiées?

- **Diversification du portefeuille** : Les actions privilégiées sont traditionnellement faiblement corrélées aux actions et aux obligations.
- **Plus grande sécurité que les actions ordinaires** : Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires dans la structure du capital d'une société, puisque les dividendes des actions privilégiées doivent être versés avant ceux des actions ordinaires.
- **Taux de dividende fixe** : Les distributions d'une action privilégiée sont à taux fixe. Certaines actions privilégiées offrent un dividende cumulatif : les dividendes éventuellement non versés doivent également être payés en priorité aux actionnaires privilégiés, avant les actionnaires ordinaires.

- **Rendement fiscalement avantageux** : Contrairement aux obligations, dont les distributions sont imposées à titre d'intérêts, les distributions des actions privilégiées sont considérées comme des dividendes, dont le traitement fiscal est plus avantageux.
- **Volatilité inférieure à celle des actions ordinaires** : Les actions privilégiées ont tendance à se négocier autour de leur valeur nominale, elles sont donc plus stables que les actions ordinaires.

Le marché canadien des actions privilégiées

Actuellement, la taille du marché des actions privilégiées au Canada est d'environ 64,7 milliards de dollars¹. Les actions privilégiées sont généralement plus rentables à émettre que les actions ordinaires, de sorte que les sociétés les ont utilisées pour réunir des capitaux sans diluer leur base d'actions ordinaires. Certaines sociétés préfèrent aussi émettre des actions privilégiées plutôt que des titres de créance ou des débetures parce qu'elles ont une incidence plus favorable sur leur ratio d'endettement.

Il existe quatre types d'actions privilégiées au Canada :

- 1) Perpétuelles** : Ce type d'action privilégiée ne comporte aucune date d'échéance et verse un dividende fixe tant qu'elle demeure en circulation. En raison de leur longue durée, les actions privilégiées perpétuelles peuvent être très sensibles aux variations des écarts de taux et des taux d'intérêt. Ce type d'action privilégiée peut être racheté par l'émetteur; mais le détenteur ne jouit d'aucun droit de rachat, ce qui limite l'appréciation du cours.
- 2) À taux variable** : Les actions privilégiées à taux variable versent des dividendes trimestriels (quelquefois mensuels) qui fluctuent en fonction d'un taux de référence, habituellement le taux préférentiel. Certaines émissions de ce type d'action privilégiée établissent un dividende minimal ou « plancher ».
- 3) À taux révisable** : Ce type d'action privilégiée verse un dividende fixe jusqu'à sa date de révision. À cette date, si l'action privilégiée n'est pas rachetée par l'émetteur, deux options s'offrent au détenteur. Il est possible de déterminer un nouveau taux de dividende fixe établi en fonction du taux d'intérêt en vigueur jusqu'à la prochaine date de révision. Le taux de révision est

prédéterminé et correspond généralement à un certain pourcentage ajouté au taux d'une obligation du Canada de durée similaire. L'autre option qui s'offre au détenteur à la date de révision consiste à échanger son titre contre une action privilégiée à taux variable.

4) Rachetables : Les actions privilégiées rachetables permettent au porteur de racheter les actions à leur valeur nominale et à une date précise. Certaines actions privilégiées à échéance déterminée sont rachetables en espèces seulement, alors que d'autres sont rachetables en espèces ou en actions ordinaires.

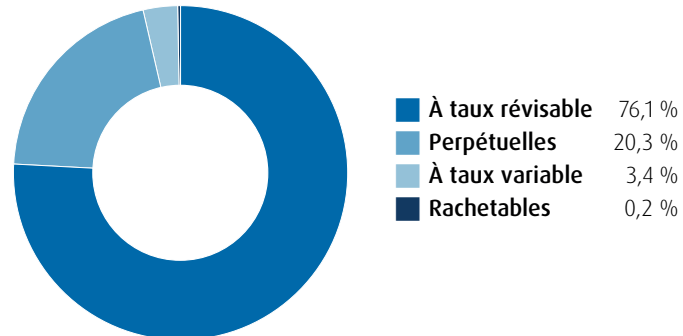
| Risque de taux d'intérêt | Risque de crédit |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Perpétuelles | Perpétuelles |
| Rachetables au gré du porteur | À taux variable |
| À taux révisable | À taux révisable |
| À taux variable | Rachetables au gré du porteur |

Élevé
↑
↓
Faible

Source : BMO Gestion d'actifs inc.

Le marché canadien des actions privilégiées a non seulement vu sa taille augmenter ces dernières années, mais sa composition a également évolué. Alors que les actions privilégiées perpétuelles constituaient la majorité du marché, les actions privilégiées à taux révisable ont gagné en popularité et représentent dorénavant les trois quarts du marché. De plus en plus de sociétés non financières se financent sur le marché des actions privilégiées, ce qui se traduit par une meilleure diversification sectorielle de la catégorie d'actif.

Le marché canadien des actions privilégiées



Source : BMO Marchés des capitaux (au 30 novembre 2020).

Les billets ARL et leur incidence sur le marché des actions privilégiées

Le lancement sur le marché canadien des billets avec remboursement de capital à recours limité (billets ARL) a eu lieu en juillet 2020, lorsque les organismes de réglementation les ont autorisés pour permettre aux banques d'augmenter leur capital de première catégorie. Les billets ARL sont considérés comme des créances, de sorte que pour l'émetteur, ils constituent un moyen moins coûteux de réunir des capitaux, car les intérêts engagés peuvent être passés dans les charges. Le capital amassé par les billets ARL peut être utilisé pour racheter des actions privilégiées

en circulation, de sorte que de nombreuses actions privilégiées ont depuis été ramenées à leur valeur nominale ou ont même commencé à se négocier à prime (en particulier celles dont les écarts de révision sont élevés). Cela pourrait réduire l'offre globale d'actions privilégiées.

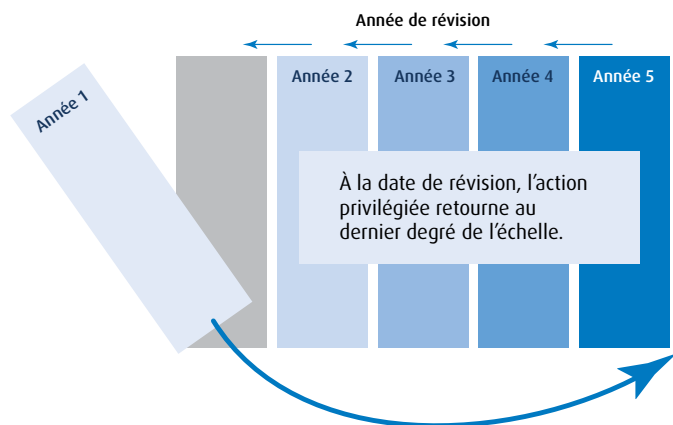
Investir dans les actions privilégiées dans le contexte de marché actuel

La BdC a fixé son taux directeur à 0,25 % et a indiqué que les taux resteraient bas encore longtemps. Dans ce contexte de taux d'intérêt très faibles, les actions privilégiées sont une catégorie d'actif qui offre un rendement fiscalement avantageux (le rendement est imposé comme un revenu de dividendes) et qui est moins exposée au risque lié aux actions (les actions privilégiées sont supérieures aux actions ordinaires dans la structure du capital). Les actions privilégiées à taux révisable sont généralement moins sensibles aux taux d'intérêt que les actions privilégiées perpétuelles, dont la durée est beaucoup plus longue.

Les avantages de l'échelonnement

Pour accroître encore la diversification de son portefeuille d'actions privilégiées et se protéger contre la hausse des taux d'intérêt, l'investisseur peut échelonner les actions privilégiées à taux révisable. Cela se fait en donnant une structure échelonnée au portefeuille, comme on le fait avec des obligations ou des certificats de placement garanti (CPG). Dans le cadre de cette stratégie, le portefeuille est divisé à parts égales par année civile ou par échéance. Chaque catégorie d'échéance contient un certain nombre d'actions privilégiées à taux révisable dont la date de révision tombe la même année. Une fois que le taux d'une émission donnée a été révisé, les actions correspondantes retournent au dernier degré de l'échelle et sont encore une fois groupées avec d'autres dont la date de révision tombe la même année. Ce faisant, chaque année, une partie du portefeuille voit son taux révisé en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Si une émission d'actions privilégiées donnée est rachetée par l'émetteur à la date de révision, le produit de la vente doit être réinvesti dans d'autres titres. Au lieu d'avoir à réinvestir une partie disproportionnée de son portefeuille parce qu'une société a racheté un grand nombre de ses actions privilégiées, l'investisseur qui adopte une stratégie d'échelonnement peut répartir les émissions à parts égales dans différentes échéances. Ainsi, il est moins probable qu'une proportion élevée de son portefeuille soit rachetée et doive être réinvestie. Il est possible d'atténuer encore davantage le risque de rachat en détenant un certain nombre d'actions privilégiées pour chaque année de révision.



FINB BMO échelonné actions privilégiées (ZPR) :

Le FINB BMO échelonné actions privilégiées est le plus important FNB d'actions privilégiées au Canada, avec un actif de 2 milliards de dollars. Il s'agit également du FNB d'actions privilégiées le plus activement négocié au Canada*. La liquidité du marché secondaire permet au ZPR de se négocier lorsque les écarts entre les cours acheteur et vendeur sont réduits. Historiquement, les actions privilégiées ont été une catégorie d'actif difficile d'accès. La structure des FNB offre aux investisseurs un moyen liquide et économique d'accéder aux actions privilégiées.



Communiquez avec nous



1-800-361-1392



bmo.com/fnb

* En date de décembre 2020, Bloomberg.

La présente communication constitue une source générale d'information. Elle n'est pas conçue comme une source de conseils en placement ou en fiscalité et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur. Il est recommandé aux particuliers de demander l'avis de professionnels compétents au sujet d'un placement précis.

Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les placements dans des fonds négociés en bourse peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez consulter l'aperçu du FNB ou le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement composés annuels historiques globaux; ils tiennent compte de l'évolution de la valeur des parts et du réinvestissement de tous les dividendes ou montants distribués, mais pas des commissions qui se rattachent aux ventes, aux rachats ou aux distributions, ni des frais facultatifs ou de l'impôt payables par le porteur de parts, qui auraient réduit le rendement. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Pour connaître les risques liés à un placement dans les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.